

ANNEXE II à l'arrêté préfectoral n° 054/2020 du 24 avril 2020

Liste des points d'entrée en Méditerranée pour la relève des équipages

au sens de l'article R3115-6 du code de la santé publique et de la réglementation relative au régime de franchissement des frontières par les personnes

Occitanie	Hérault	34	Sète
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	Grand port maritime de Marseille
	Var	83	Toulon
	Alpes-Maritimes	06	Cannes vieux-port Nice
Corse	Haute-Corse	2B	Bastia
	Corse-du-Sud	2A	Ajaccio